

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 14
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 18 juillet 2023
L'an deux mille vingt-trois
Et le dix-huit juillet à 20 heures 30

Date de la convocation : 11/07/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Karine VALAT, Marie-Lou WALIGORSKI

Absents excusés : Laurent BERNAT, Jean-François ROUSSET

Nathalie RICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal

N° 29-2023

Objet : Remplacement du représentant du conseil municipal au sein du C.N.A.S.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 04 juin 2020 par laquelle un membre de l'organe délibérant a été désigné en qualité de délégué élu charge de représenter la commune de Montlaur au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Suite au décès de M. Bernard Laffond, conseiller municipal, délégué élu au CNAS, M. le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à son remplacement.

Vu la délibération du 04/06/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de désigner Mme Viviane RAMONDENC, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 24/7/2023
Et de la publication le 24/7/2023
Le Maire, Patrick RIVEMALE

